

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

- Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-225

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

CULTURE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES EMBRUNS

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et les associations d'enseignement artistique travaillent ensemble pour un accès large à l'apprentissage de la musique, de la danse et du théâtre. Lamballe Terre & Mer soutient les associations déjà existantes, pour un enseignement artistique de qualité, encadré par un professionnel et soumis à une évaluation régulière. Le partenariat est concrétisé par la signature d'une convention ouvrant droit à une subvention en fonction des effectifs d'élèves mineurs et majeurs. Les fourchettes de subventionnement sont les suivantes :

1 à 20 élèves	600€
21 à 50 élèves	1 000€
51 à 70 élèves	1 400€
+ de 70 élèves	1 800€

Plusieurs associations ont déjà signé une convention pour la période 2022-2024 : l'école de théâtre d'Hénansal, l'ACET à Quessoy, la MJC de Lamballe-Armor, les p'tits gibus à Hénon, la Clé des Champs d'Andel, l'école de théâtre de Plénée-Jugon, l'école de danse de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et les AFR de Plémy. Ces associations s'engagent à s'investir dans le réseau de théâtre et d'enseignement artistique (entraide, interconnaissance, rencontres d'élèves, stages, master classes, échanges avec les festivals, formation pour les élèves et amateurs...).

L'association de théâtre Les Embruns à Lamballe-Armor (Planguenoual) est également concernée par ce partenariat. Il est proposé de conventionner avec cette association pour la période 2023-2024, permettant ainsi d'avoir une date de terme commune pour l'ensemble des associations concernées.

Vu la délibération n°2022-178 du 22 décembre 2022, approuvant le partenariat 2022-2024 avec des associations d'enseignements artistiques et les conditions financières,

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat 2023-2024 avec l'association Les Embruns et les conditions financières,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2023-2024 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication
Pour le Préfet
Par délégation
Lydie MICHE
Directrice
Administration Générale

15 DEC. 2023

15 DEC. 2023